

## Béthune : infirmiers et médecins sur le marché pour le don d'organe

Publié le 18/06/2014

« En parler, n'attire pas le décès ! » La phrase fut répétée, avec le sourire, par les infirmiers et médecins. Gilet bleu sur le dos, ils ont arpenté le marché lundi matin. Dans le cadre de la journée nationale du don d'organes, ils sont allés à la rencontre des habitants, à l'image de Séverine, une Marlésienne.



« Moi ? Je suis convaincue de l'intérêt de don d'organe... Si ça peut aider quelqu'un, je ne me pose même pas la question », explique-t-elle. « Depuis l'âge de 12-13 ans, j'ai décidé d'accepter le prélèvement car j'ai été confrontée au sujet par le biais d'un membre de ma famille, et aujourd'hui j'ai 32 ans et je suis toujours pour les dons ! », précise la Marlésienne. « Pour tous les types de dons d'ailleurs, il y a celui qui concerne les organes, mais il ne faut pas oublier le don de sperme et d'ovocyte, dont on entend beaucoup moins parler », regrette Séverine.

Cette action sur le terrain a également été l'occasion de parler de la carte de don d'organe. « On peut la porter sur soi et depuis quelque temps, elle est rigide et donc plus solides, ce n'est plus comme lorsqu'elle était en papier et se plier », assure Séverine. « Attention, même si vous avez la carte sur vous, il faut en parler à vos proches et se positionner... C'est mieux car cela évitera à votre famille de devoir le faire dans des moments douloureux. De plus, vos proches seront ainsi certains, et peut-être plus sereins, de respecter vos choix », rappelle l'infirmier.

# Le don en questions

Anonyme ?

Oui, le don est anonyme et gratuit.

Après le don ?

« *Le corps est rendu intacte aux familles, après une chirurgie au même titre que sur une personne vivante* », explique Vincent Guilbert, infirmier coordonnateur.

Liste d'attente

Environ 17 000 personnes sont en attente de greffe. « *Ils bénéficient d'une chance sur trois de l'être réellement* », estime l'infirmier.

Refus ?

En France, le don d'organe repose sur la loi du consentement présumé. Pour affirmer votre refus, vous devez vous inscrire sur le registre national automatisé des refus (RNR). Un fichier consulté de manière automatique par les équipes de prélèvements.

En parler !

C'est le conseil répété lundi matin par les professionnels. « *Il faut dire à ses proches si l'on est pour le don d'organes, car ce sont eux qui donnent leur accord et la démarche doit être rapide, entre 24 et 30 heures* », souligne Vincent Guilbert.

42 patients recensés

En 2013, le centre hospitalier de Béthune a contribué au recensement de 42 patients en état de mort encéphalique, dont 20 ont pu être prélevés.

Où prélève-t-on ?

Les prélèvements ont lieu au bloc opératoire de l'hôpital de Lens, seul établissement de la coordination de l'Artois habilité aux prélèvements d'organes et de tissus.

CH Béthune, habilité en 2015 ?

C'est en tout cas dans les tuyaux. À cette date, le centre hospitalier pourrait alors prélever des tissus (cornées, épidermes).